

PROJET
FINAL

AMENDEMENT

ISO
4254-1:2005
FDAM 1

ISO/TC 23/SC 3

Secrétariat: DIN

Début de vote:
2007-10-31

Vote clos le:
2007-12-31

Matériel agricole — Sécurité —

Partie 1: Exigences générales

AMENDEMENT 1

iTeh **STANDARD PREVIEW**

Agricultural machinery — Safety —

(standards.iteh.ai)

Part 1: General requirements

AMENDMENT 1

[ISO 4254-1:2005/FDAmd 1](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/84b6d39b-ac92-4f49-ba96-07096d1378c3/iso-4254-1-2005-fdamd-1>

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.



Numéro de référence
ISO 4254-1:2005/FDAM 1:2007(F)

© ISO 2007

PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 4254-1:2005/FDAmd 1](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/84b6d39b-ac92-4f49-ba96-07096d1378c3/iso-4254-1-2005-fdamd-1)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/84b6d39b-ac92-4f49-ba96-07096d1378c3/iso-4254-1-2005-fdamd-1>

Notice de droit d'auteur

Ce document de l'ISO est un projet de Norme internationale qui est protégé par les droits d'auteur de l'ISO. Sauf autorisé par les lois en matière de droits d'auteur du pays utilisateur, aucune partie de ce projet ISO ne peut être reproduite, enregistrée dans un système d'extraction ou transmise sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, les enregistrements ou autres, sans autorisation écrite préalable.

Les demandes d'autorisation de reproduction doivent être envoyées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Toute reproduction est soumise au paiement de droits ou à un contrat de licence.

Les contrevenants pourront être poursuivis.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'Amendement 1 à l'ISO 4254-1:2005 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*, sous-comité SC 3, *Sécurité et confort*.

Si le présent projet d'amendement est approuvé, il sera incorporé dans l'ISO 4254-1:2005 et une nouvelle édition de l'ISO 4254-1 sera publiée.

[ISO 4254-1:2005/FDAmD 1
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/84b6d39b-ac92-4f49-ba96-07096d1378c3/iso-4254-1-2005-fdamd-1](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/84b6d39b-ac92-4f49-ba96-07096d1378c3/iso-4254-1-2005-fdamd-1)

Introduction

La structure des normes de sécurité dans le domaine des machines est la suivante.

- a) Normes de type A (normes fondamentales de sécurité), contenant des notions fondamentales, des principes de conception et des aspects généraux relatifs aux machines.
- b) Normes de type B (normes génériques de sécurité), traitant d'un aspect de la sécurité ou d'un ou plusieurs moyens de protection valables pour une large gamme de machines:
 - les normes de type B1, traitant d'aspects particuliers de la sécurité (par exemple, distances de sécurité, température de surface, bruit);
 - les normes de type B2, traitant de moyens de protection (par exemple, commandes bimanuelles, dispositifs de verrouillage, dispositifs sensibles à la pression, protecteurs).
- c) Normes de type C (normes de sécurité par catégorie de machines), traitant des exigences de sécurité détaillées s'appliquant à une machine particulière ou à un groupe de machines particulier.

Le présente partie de l'ISO 4254 est une norme de type C comme indiqué dans l'ISO 12100-1.

Lorsque des dispositions de la présente norme de type C sont différentes de celles mentionnées dans des normes de type A ou de type B, les dispositions de la présente norme de type C prennent le pas sur celles des autres normes pour les machines conçues et fabriquées conformément aux dispositions de la présente norme de type C.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/84b6d39b-ac92-4419-ba96-07096d1378c3/iso-4254-1-2005-fdam-1>

Le présent Amendement à l'ISO 4254-1:2005 lui apporte les modifications techniques suivantes:

- ajout d'exigences relatives aux vibrations dans le nouveau paragraphe 4.3;
- ajout d'exigences relatives à l'ergonomie dans les nouveaux paragraphes 4.4.6 et 5.1.2.2;
- ajout d'exigences relatives à la transmission de puissance mécanique entre les machines automotrices/tracteurs et la machine réceptrice dans le nouveau paragraphe 6.4.1;
- suppression des exigences relatives à la protection des éléments mobiles de transmission de puissance du paragraphe 4.6 et de l'Annexe C.

Pour les besoins de la pertinence mondiale, les exigences relatives à la protection des éléments mobiles de transmission de puissance ont été transférées et publiées sous la forme de deux Spécifications techniques: l'ISO/TS 28923:2007, *Matériel agricole — Protecteurs pour éléments mobiles de transmission de puissance — Protecteur à ouverture avec outil*, contenant les exigences relatives aux protecteurs des éléments mobiles présentées au paragraphe 4.6 et dans l'Annexe C de l'ISO 4254-1:2005, et l'ISO/TS 28924:2007, *Matériel agricole — Protecteurs pour éléments mobiles de transmission de puissance — Protecteur à ouverture sans outil*, ne contenant que les exigences relatives aux protecteurs des éléments mobiles présentées au paragraphe 4.6 de l'ISO 4254-1:2005.

Matériel agricole — Sécurité —

Partie 1: Exigences générales

AMENDEMENT 1

1 Domaine d'application

Page 1, Domaine d'application

Supprimer la dernière phrase («Pour la conformité avec [...] s'applique en supplément.») du deuxième paragraphe.

Remplacer la première phrase du quatrième paragraphe par la suivante:

«La présente partie de l'ISO 4254 ne couvre pas les phénomènes dangereux liés à l'environnement, à la sécurité routière, à la compatibilité électromagnétique, ou aux prises de force et aux protection des éléments mobiles de transmission de puissance excepté les exigences de résistance des protecteurs et des barres d'éloignement (voir 4.7).»

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/84b6d39b-ac92-4f49-ba96-07096d1378c3/iso-4254-1-2005-fdamd-1>

Page 2, Références normatives

Supprimer l'ISO 12100-2:2003 de la liste des références normatives.

Ajouter les références suivantes:

ISO 4253, *Tracteurs agricoles — Poste de conduite pour conducteur assis — Dimensions*

ISO 15077, *Tracteurs et machines agricoles et forestières automotrices — Commandes de l'opérateur — Forces de manœuvre, déplacements, emplacements et modes de fonctionnement*

Page 5, 4.3

Ajouter un nouveau paragraphe 4.3. (L'ancien 4.3 devient 4.4, et ainsi de suite.)

«4.3 Vibrations

Si les valeurs d'émission des vibrations doivent être déclarées, alors la valeur de l'accélération moyenne quadratique pondérée et la méthode de mesurage doivent être données par référence à l'ISO 5008, aux normes spécifiques à la machine ou au manuel de l'opérateur fournissant la procédure de mesurage.

Les mesurages des vibrations ne sont pas nécessaires pour les machines qui ne nécessitent pas d'opérateur porté.

NOTE 1 Les vibrations mécaniques sont causées par l'irrégularité de la surface de déplacement et par le mouvement des composant en relation avec la machine, tels que le moteur à combustion interne, la boîte de vitesses, la transmission et les outils. Les mesures techniques pour la réduction des vibrations peuvent être, par exemple, des isolateurs, des amortisseurs et des systèmes de suspension.

NOTE 2 Étant donné que l'origine des vibrations dépend du type de machine et de la conception spécifique, des spécifications détaillées sur la réduction des vibrations ne peuvent être données dans le présent document.»

Page 5, ancien 4.3 (renuméroté 4.4)

Ajouter le paragraphe suivant après l'ancien 4.3.5 (qui devient 4.4.5).

«4.4.6 Sauf spécification contraire en 4.4.3 et 4.4.5, les forces d'actionnement, le déplacement, l'emplacement et le mode de fonctionnement doivent être conformes à l'ISO 15077».

Page 8, Figure 4

ISO 4254-1:2005/FDAmD 1
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/84b6d39b-ac92-4f49-ba96-07096d1378c3/iso-4254-1-2005-fdamd-1>

Dans la figure, remplacer la dimension « ≤ 75 » par « ≥ 75 ».

Page 9, 4.6

Supprimer le paragraphe «4.6 Éléments mobiles de transmission de puissance». [Le paragraphe suivant demeure 4.7, en raison de l'ajout du nouveau 4.3 (voir ci-dessus).]

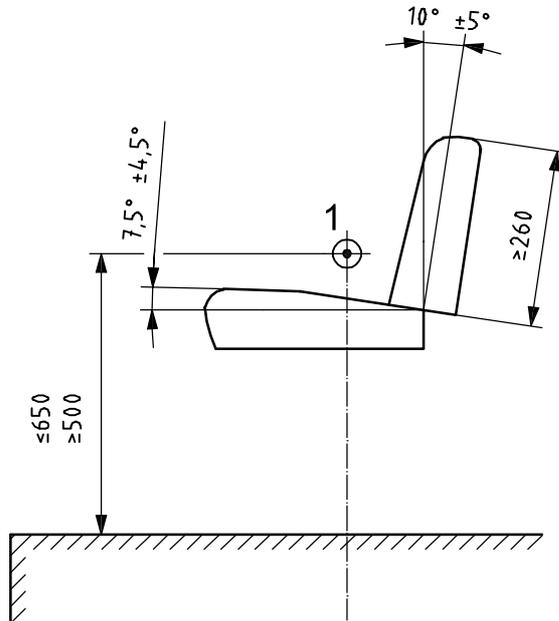
Page 13, 5.1.2.2

Ajouter un nouveau paragraphe 5.1.2.2. (L'ancien 5.1.2.2 devient 5.1.2.3.)

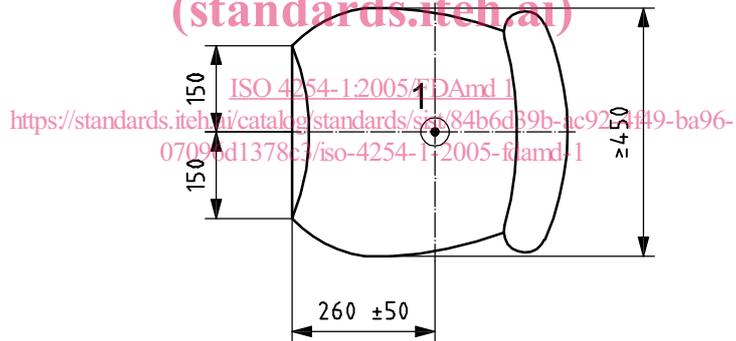
«5.1.2.1 Les dimensions et les réglages du siège du conducteur doivent satisfaire aux exigences de l'ISO 4253, à l'exception de la hauteur du point repère du siège (SIP) au-dessus de la plate-forme, qui doit être de 500 mm au minimum et 650 mm au maximum (voir Figure 6). Le (les) mécanisme(s) de réglage du siège du conducteur doit(vent) empêcher tout mouvement involontaire du siège et doit(vent) être équipé(s) de butées en fin de course de réglage. Le système de suspension doit être réglable pour pouvoir s'adapter au poids du conducteur.»

Ajouter une nouvelle Figure 6. (L'ancienne Figure 6 devient la Figure 7.)

Dimensions en millimètres



a) Réglage intermédiaire du siège
(standards.iteh.ai)



b) Coordonnées pour mesurer la largeur du siège

Légende

1 SIP

Figure 6 — Dimensions et hauteur du siège

Remplacer le paragraphe 6.4 par le suivant.

«6.4 Transmission de puissance mécanique entre des machines automotrices/tracteurs et une machine réceptrice

6.4.1 Généralités

Le recouvrement axial du protecteur de l'arbre de transmission à cardans de prise de force sur celui de l'arbre récepteur de la machine ne doit pas être inférieur à 50 mm. Ce recouvrement minimal doit également être respecté dans le cas de dispositifs de protection des arbres de transmission à cardans de prise de force à grand angle et lors de l'utilisation d'embrayages ou d'autres éléments.

Si la machine peut être équipée d'un arbre de transmission à cardans de prise de force avec un protecteur dont le dispositif de retenue nécessite un point d'accrochage sur la machine, des points d'accrochage adéquats doivent être prévus.

NOTE Cette exigence sera sujette à révision.

La machine doit être fournie avec un support pour l'arbre de transmission lorsque la machine n'est pas couplée, mais ce support ne doit pas être le dispositif utilisé pour empêcher la rotation du protecteur de l'arbre de transmission.

Le protecteur de l'arbre récepteur de la machine doit être construit et fixé à l'équipement de telle façon que, combiné au protecteur de l'arbre de transmission à cardans de prise de force, il enferme l'arbre de tout côté jusqu'au logement du premier palier fixe de la machine, tout en permettant le montage et l'articulation de l'arbre de transmission à cardans de prise de force.

6.4.2 Fonctionnement en position stationnaire

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/84b6d39b-ac92-4f49-ba96-6706d137e25e/iso-4254-1-2005-fdam1>

Le matériel alimenté par une prise de force et conçu pour fonctionner en position stationnaire doit être muni de moyens empêchant la séparation de l'arbre de transmission à cardans de prise de force, par exemple en le maintenant couplé à l'attelage trois points durant le fonctionnement. Des informations sur l'utilisation de tels moyens doivent être fournies dans le manuel de l'opérateur [voir 8.1.3 t)].»

Supprimer la ligne du tableau relative à 4.6.5.

Dans la liste alphabétique:

- supprimer le point i) [les points j) à w) deviennent i) à v)];
- dans l'ancien point t) [qui devient s)], remplacer la référence croisée «(voir 6.4.2)» par «(voir 6.4.1)».

Supprimer le paragraphe 8.2.4.

Page 22, Annexe A

Aux lignes A.1.1, A.1.2, A.1.4, A.1.5 et A.19.4, supprimer les références croisées au paragraphe 4.6.

À la ligne A.1.3, 2^e colonne, remplacer «Phénomène dangereux de coupure ou lors de l'entretien» par «Phénomène dangereux de coupure ou de sectionnement».

Page 32, Annexe C

Supprimer l'Annexe C. L'Annexe D devient l'Annexe C.

Page 36, Bibliographie

Ajouter la référence suivante:

- [7] ISO 5008, *Tracteurs et matériels agricoles à roues — Mesurage des vibrations globales du corps du conducteur*, y compris le Rectificatif technique ISO 5008:2002/Cor 1:2005

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 4254-1:2005/FDAmd 1](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/84b6d39b-ac92-4f49-ba96-07096d1378c3/iso-4254-1-2005-fdamd-1)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/84b6d39b-ac92-4f49-ba96-07096d1378c3/iso-4254-1-2005-fdamd-1>